Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 029-212902159-20260407-2026_04_07_15-DE

Mairie de Plozevet
Ti-Kêr Plozeved

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL N°2
DU 07 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le 07 Avril, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Plozévet se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Madame Claudie GUÉNOLÉ, Maire.

Date de convocation : le 02 Avril 2026.

Etaient présent :

Messieurs : BALLAHMER Lounis, BOURDON Fabien, GOYAT David, KERE Bernez, LAGADEC Patrice, LE DISSEZ Mordiern, LECLERE Loïc, MAUDUIT Wilfrid, PHILIPPON Ion, QUEMENER Luc.

Mesdames : BARTHELEMY Christine, BERNARD Martine, BLEAUMELEN Marie-Thérèse, BREMAUD Brigitte, GUENOLE Claudie, GUEZENNEC Emmanuelle, LE REUN Jessica, L'HEVEDER Anne-Rozenn, PODDA Marion, SQUIBAN Mathilde, TANGUY Dominique, ZILLER Fanny.

Absents :

Monsieur ANGEBAUD Roger a donné procuration à Monsieur LE DISSEZ Mordiern.

Assistait également à la réunion :

Monsieur Philippe LANNOU, Secrétaire Général.

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de présents : 22
Nombre d'absents : 01
Nombre de procurations : 01
Nombre de votants : 23

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 029-212902159-20260407-2026_04_07_15-DE

2026-04-07-15

DESIGNATION MEMBRES

COMMISSION REVISION LISTE ELECTORALE

Madame La Maire, informe les conseillers du rôle de la commission de contrôle des listes électorales. Celle-ci a pour mission de vérifier la régularité de la liste électorale et statuer sur les recours administratifs préalable formés par les électeurs contre des décisions de refus d'inscription ou de radiation du Maire.

Elle précise que dans les communes dont deux listes ont obtenu des sièges au conseil municipal, la composition de la commission est la suivante :

- Trois conseillers titulaires et trois conseillers suppléants appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges
- Deux conseillers titulaires et deux conseillers suppléants appartenant à la deuxième liste ayant obtenu des sièges

Elle précise également :

- Que la Maire, les adjoints titulaires d'une délégation et les conseillers municipaux titulaires d'une délégation ne peuvent siéger au sein de la commission.
- Que les conseillers municipaux sont pris dans l'ordre du tableau du conseil municipal parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission.

Compte tenu de ses éléments, la composition de la Commission de Révision des Listes Electorales est la suivante :

Membres Titulaires liste majoritaire :

- Madame BARTHELEMY Christine
- Monsieur QUEMENER Luc
- Madame GUEZENNEC Emmanuelle

Membres Titulaires liste minoritaire :

- Madame BLEAUMELEN Marie-Thérèse
- Madame TANGUY Dominique

Membres Suppléants liste majoritaire :

- Monsieur BELLAHMER Lounis
- Monsieur PHILIPPON Ion
- Madame SQUIBAN Mathilde

Membres Suppléants liste minoritaire :

- Monsieur LAGADEC Patrice
- Monsieur LECLERE Loïc

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 029-212902159-20260407-2026_04_07_15-DE

Le conseil municipal après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- Valide la désignation des membres de la Commission de Révision des Listes Electorales tel que présenté ci-dessus.

Pour copie certifiée conforme.
A Plozévet, le 07 Avril 2026.

La Maire,
Claudie GUÉNOLÉ.

